

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Conseillers en exercice: 12
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 09
Date de la convocation du
Conseil Municipal :
21 février 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Muriel RENARD

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel		X	
RENARD Muriel	X		

Objet : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 7 445,16 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 198 452,75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 13 228,24 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 102 505,08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : - 316 906,00 €
En recettes pour un montant de : 295 518,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 604,92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 604,92 €

Ligne 002 :

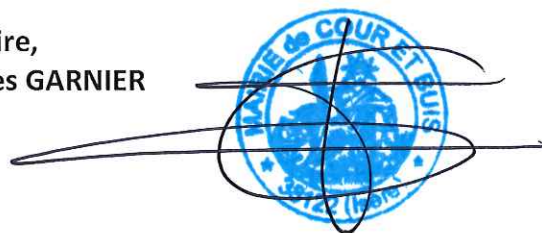
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 285 352,91 €

Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001

«Excédent d'investissement reporté», la somme de : 5 783,08 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jacques GARNIER



Cour et Buis le 12 mars 2018
Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.